

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt 21783

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SA DJ EC
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

1 - Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration

Date de l'acte : 22/11/2019

1 - Décision : Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

Ce dépôt reçu au greffe le 25/11/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 11/12/2019 sous le numéro 2019R021783 (2019 44138).

Délivré à Lille-Métropole le 11 décembre 2019

Le Greffier,

11 DEC. 2019

209 n° 6753

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA MOTTE – LESQUIN (59810)

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
LE VINGT DEUX NOVEMBRE,
A HUIT HEURES QUARANTE CINQ.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par leur Président en conformité avec les règles statutaires. En entrant en séance, ils ont signé le registre de présence.

Point sur les présences et absences :

Nom et qualité	Présent	Représenté (nom du représentant)	Absent et excusé
Monsieur Thierry MULLIEZ, Président du Conseil d'Administration	X		
Madame Chloé BEAUVALLET, Administrateur			X
Monsieur Olivier CAMPION, Administrateur	X		
Monsieur Bertrand CUNAUD, Administrateur	X		
Monsieur Etienne HUREZ, Directeur Général	X		
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 18 novembre 2019			X
ERNST & YOUNG SAS, représenté par Madame Sandrine LEDEZ, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 18 novembre 2019	X		
Monsieur Damien HUET, représentant du Comité Social et Economique Central	X		
Madame Dominique HUZLER, représentante du Comité Social et Economique Central	X		
Monsieur Daniel KESSLER, représentant du Comité Social et Economique Central	X		
Monsieur Stéphane SOURDET, représentant du Comité Social et Economique Central			X

Le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'ainsi, le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 

- . Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- . Pouvoirs pour les formalités,
- . Questions diverses,

Avant l'ouverture des débats, le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L225-37 al.5 du Code de Commerce, « les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'Administration. »

Après discussion, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil, sur proposition du Directeur Général, et en application des dispositions de l'article 19 III des Statuts de la Société, décide de nommer Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, né le 25 février 1970 à DIJON (21) et demeurant à ANSOUIS (84240), 6 quartier Pierre Feu, en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Emmanuel DESCHAMPS a d'ores et déjà fait savoir qu'il ne souffrait d'aucune incompatibilité de mandat et qu'il acceptait ces fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées.

Les fonctions de Monsieur Emmanuel DESCHAMPS prennent effet immédiatement et son mandat prendra fin concomitamment au mandat du Directeur Général, soit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Emmanuel DESCHAMPS ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Vote pour : 3
Vote contre : 0

La résolution est *adoptée à l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Vote pour : 3
Vote contre : 0

La résolution est *adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur

Thierry MULLIEZ